

A & E STRATEGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 706 870 euros
Siège social : 70 route Nationale 3
97418 PLAINE DES CAFRES
451 989 693 RCS SAINT-PIERRE

TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-PIERRE (REUNION)
DEPOT DU : 07/12/10
N° : 10A 1799
RC : 04395

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 21 JUIN 2010

L'an deux mille dix et le vingt et un juin, à onze heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 4 juin 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur CHONG FAH SHEN Anselme préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société EXA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 170 687 actions sur les 170 687 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents réunissant le quart des actions peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- l'information relative au montant des honoraires versés à chaque Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

7

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et remplacement du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

(...)

CINQUIÈME RESOLUTION

Les mandats de :

La Société EXA, commissaire aux comptes titulaire

Monsieur NATIVEL Pierre, commissaire aux comptes suppléant

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société EXA et de nommer Monsieur TESSIER Pierre-Yves en remplacement de Monsieur NATIVEL Pierre pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.